



ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE

Samedi 07 novembre 2026 – Carquefou

Vœux

- FC BASSE LOIRE - 560519
- SABLE FC - 501926

Avis du Comité de Direction : À soumettre à l'Assemblée Générale

➤ **FC BASSE LOIRE - 560519**

De : F.C. BASSE LOIRE 560519 <560519@lfpl.fr>

Envoyé : mercredi 23 septembre 2026 10:27

À : BOUDER Valérie <vbouder@lfpl.fff.fr>

Cc : Ludovic THORIN

Objet : Inscription d'une question à l'AG du 8 octobre 2026

Bonjour Mesdames, Messieurs

En tant que représentant légal du FC Basse Loire, je souhaiterais que la question de la protection sur les mouvements de joueurs entre clubs soit étudiée.

Dans certaines Liges, dont celle de la Bretagne, le nombre de mutés pour une même catégorie est limité à 3 demandes possibles.

Dans le souhait de protéger les clubs amateurs formateurs et d'éviter des départs en masse de joueurs vers d'autres clubs, le FC Basse Loire propose à La Ligue des Pays de La Loire de prendre exemple sur ces Liges, et d'instaurer cette règle afin d'empêcher un club de pouvoir faire venir plus de 3 joueurs d'un même club et d'une même catégorie.

Si toutefois un club désirait faire venir plus de 3 joueurs, alors celui-ci devrait justifier sa démarche auprès des instances.

L'intérêt de cette règle est d'éviter que des clubs fassent du lobbying auprès des jeunes joueurs, de préserver les clubs et que ce soit aux clubs "recruteurs" de justifier leurs démarches.

Bien évidemment, si un club ne peut pas proposer la pratique du football dans une catégorie, les joueurs de ce club seraient libres de pouvoir partir dans le club de leur choix.

Merci à vous,

Ludovic Thorin

Président du FC Basse Loire

www.fcbasseloire.fr



➤ **SABLE FC - 501926**

De : Gérard GAUTIER

Envoyé : jeudi 17 septembre 2026 10:57

À : BOUDER Valérie <vbouder@lfpl.fff.fr>; Michel Jerome

Objet : AG

Bonjour,

A l'occasion de l'AG de la Ligue le 7 novembre, le Sablé FC souhaiterait intervenir sur le sujet suivant,
Nous avons été confrontés à l'intersaison aux départs de 8 joueuses séniores vers un même club, rendant impossible l'engagement d'une équipe séniore pour cette saison,
Notre question serait la suivante : La ligue peut-elle prendre une mesure qui permettrait de limiter le nombre de licencié(e)s en partance vers un même club, proposition du Sablé FC : 3 maximum.
Cela concernerait les licenciées garçons ou filles,
Merci de me dire si cette question peut être recevable aux questions diverses de l'AG,

Cordialement,
Gérard GAUTIER